

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
0413312219

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD 96 - Venelles - Echangeur 14 - Acquisition complémentaire de parcelles appartenant à la société ESCOTA.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les travaux de réalisation de l'échangeur de Meyrargues n° 14 (RD96), sur les communes de Venelles et Meyrargues, ont nécessité des emprises complémentaires pour la réalisation d'une aire de co-voiturage et un bassin de rétention.

Les travaux sont à ce jour terminés et les installations en service.

Pour régulariser la situation, il y a lieu de procéder à l'acquisition des emprises foncières correspondantes auprès de l'Etat.

La société ESCOTA, concessionnaire de l'Etat, a sollicité auprès du Département un engagement écrit pour cette acquisition.

Par la promesse d'achat proposée en annexe, le Département s'engage donc à acquérir les parcelles nouvellement cadastrées section AV n° 64 pour 1663 m², section AT n° 360 pour 1492 m², section AT n° 329 pour 825 m², section AT n° 330 pour 1453 m², section AT n° 358 pour 2778 m² et section AT n° 359 pour 3097 m², situées sur la commune de Venelles, pour un montant total de 114 955 €

Le Département s'engage également à prendre en charge les frais générés par la procédure de déclassement ainsi que les frais d'acte de transfert.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

